

Communauté de Communes
de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08
Fax : 05.45.85.58.38



SEANCE DU BUREAU

04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 04 juin**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Adoption des tarifs des séjours jeunesse organisés par le service Enfance-Jeunesse communautaire
2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires
3. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides
4. Candidature à l'appel à projet « Nature et transitions » 2025 et demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine
5. Sollicitation du Fonds Vert pour la mise en œuvre du plan d'actions stratégie bocagère

Contrôle du quorum

Présents :

1. Adoption des tarifs des séjours jeunesse organisés par le service Enfance-Jeunesse communautaire **Del2025_**

Accueils de loisirs communautaires de Chabanais et Genouillac et secteur jeunes : fonctionnement été 2025 et tarifs

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la compétence « projet communautaire d'animation, petite enfance et contrat enfance jeunesse » de la Communauté de Communes de Charente Limousine à compter du 1^{er} janvier 2019

Vu les tarifs mis en place par la CDC depuis 2019,

ALSH de Chabanais et ALSH de Terres-de-Haute-Charente/site de Genouillac :

Fonctionnements :

L'accueil de loisirs de Chabanais accueillera les enfants (3-11 ans) du lundi 7 juillet au mercredi 27 août.
Fermeture les 28 et 29 août.

Ouverture journalière de 7h30 à 18h30. Le service accueillera au maximum 72 enfants du 7 juillet au 1er août puis 52 enfants du 4 au 27 août. Un séjour aux lacs de Haute-Charente est organisé du 15 au 18 juillet.

L'accueil de loisirs de Terres-de-Haute-Charente/site de Genouillac accueillera 21 enfants (6-11 ans) du 7 juillet au 8 août, de 8h30 à 18h. Fermeture les 10 et 11 juillet.

Afin d'adapter la politique tarifaire de la CDC aux quotients familiaux des familles fréquentant les services, il vous est proposé d'adopter les tarifs suivants :

Tarifs vacances d'été 2025 :

QF	<i>Journée avec repas</i>	Journée sans repas	<i>½ journée avec repas</i>	<i>½ journée sans repas</i>	Séjour
Plus de 1 500	11,60 €	8,99 €	8,82 €	6,21 €	80 €
1 001 à 1 500	10,60 €	8,00 €	8,03 €	5,43 €	60 €
501 à 1 000	9,60 €	7,04 €	7,19 €	4,63 €	50 €
0 à 500	8,60 €	6,04 €	6,24 €	4,00	30 €

Secteur jeunes 11-17 ans :

Le secteur jeunes accueillera les enfants du 7 juillet au 8 août.

Pour rappel 2 séjours sont proposés :

- Koh des Lacs sur les Lacs de Haute-Charente du 8 au 11 juillet 2025
- Séjour au centre de plein air de Lathus, du 21 au 25 juillet 2025

Afin d'adapter la politique tarifaire de la CDC aux quotients familiaux des familles fréquentant les services, il vous est proposé d'adopter les tarifs suivants pour les sorties organisées par le Secteur Jeunes de la CDC :

QF	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif piscine
Plus de 1 500	8 €	13 €	18 €	23 €	2 €
1 001 à 1 500	7 €	12 €	17 €	22 €	
501 à 1 000	6 €	11 €	16 €	21 €	
0 à 500	5 €	10 €	15 €	20 €	

Après en avoir délibéré veuillez :

Adopter les tarifs ci-dessous pour les accueils de loisirs communautaires de Chabanais et Genouillac et le secteur jeunes.

Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires

Del2025_

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Vu la délibération Del2024_195 modifiant le règlement d'intervention des aides financière dans le cadre de l'habitat

Considérant la réglementation de l'Anah ;

Considérant les dossiers engagés par l'Anah ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants.

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les 2 dossiers suivants :

Nom du propriétaire	Commune	Type de travaux	Montant travaux subventionnable	Aide CCCL
XXXXXX	CHIRAC	précarité énergétique	56 239,00 €	2 000,00 €
XXXXXX	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE	autonomie	6 157,27 €	800,00 €
TOTAL				2 800,00 €

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **ACCEPTER** d'engager la somme de 2 800,00 € comme décrit ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

3. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Del2025_

VU les délibérations Del2024_042 et 2024_195 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat et Del2024_127b relative aux dispositifs d'intervention financière – engagement des aides,

A ce jour, 3 dossiers ont été réglés par l'ANAH :

NOM Prénom	Commune	Type intervention	Aide CCCL à verser
XXXXXX	SUAUX	précarité énergétique	2 000,00 €
XXXXXX	CHASSENON	autonomie	500,00 €
XXXXXX	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	précarité énergétique	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **ACCEPTER** de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un total de 4 500 € ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

4. Candidature à l'appel à projet « Nature et transitions » 2025 et demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine reconduit en 2025 un appel à projets « Nature et Transitions » qui vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions au service de la biodiversité. Il s'agit d'un outil de mise en œuvre de certains objectifs et actions spécifiques de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) qui s'articule autour de 5 orientations :

- A - Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité
- B - Des territoires engagés mobilisant les solutions fondées sur la nature pour leur aménagement
- C - La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique
- D - Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir
- E - La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

La communauté de communes qui a initié, pour plus de cohérence, l'élaboration de sa stratégie bocagère en 2024 avec l'appui du CEREMA et des acteurs locaux, souhaite accompagner les communes dans le passage à l'action, et pouvoir ainsi bénéficier de la dynamique impulser par la stratégie bocagère lors de l'élaboration du plan d'actions.

A ce titre, la candidature à l'appel à projet Nature et Transition a pour objet d'amorcer la phase opérationnelle de la stratégie bocagère avec des projets de plantation sur le domaine public avec les

communes volontaires et sur le foncier de la communauté de communes. Le projet se construit autour de 2 axes :

- accompagner les programmes de plantation avec les communes du territoire, avec l'assistance de Prom'haies Nouvelle Aquitaine et /ou le CETEF dans l'animation territoriale, l'accompagnement technique et la formation sur le suivi et l'entretien.
- mettre en place des animations et actions de sensibilisation en lien avec les travaux en collaboration avec les communes volontaires telles que la création de supports pédagogiques (panneaux, guide...), l'organisation de chantiers participatifs et des formations destinées aux élus et agriculteurs dans le cas de haies mitoyennes.

Une convention de partenariat signée entre la communauté de communes et chaque commune volontaire formalisera l'action et les modalités de mise en œuvre.

Le plan de financement (en HT) est établi comme suit :

Plan de financement

DEPENSES	Montant (HT)	RECETTES PREVISIONNELLES	Montant (HT)
Dépenses de fonctionnement	4 850,00 €	Recettes prévisionnelles	
<i>animation, formation</i>	4 850,00 €	Region NA	50 000,00 €
		Département 16	5 275,50 €
Dépenses d'investissement	87 625,95 €	Autofinancement	37 200,45 €
<i>prestation services (amo)</i>	21 800,00 €		
<i>travaux</i>	18 541,00 €		
<i>fourniture/équipement</i>	47 284,95 €		
TOTAL	92 475,95 €		92 475,95 €

Nous sollicitons une subvention de 50 000 € sur le HT.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de

- **VALIDER** le dépôt de la candidature telle que présentée ;
- **VALIDER** le plan de financement du projet ;
- **AUTORISER** le président à signer tout document relatif à celle-ci.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

5. Sollicitation du Fonds Vert pour la mise en œuvre du plan d’actions stratégie bocagère

Del2025_

La communauté de communes de Charente Limousine a initié en 2024 avec l’assistance du CEREMA l’élaboration de sa stratégie bocagère. Celle-ci a pour vocation la mise en place et l’animation d’un plan d’actions visant à préserver et restaurer le maillage bocager et les enjeux associés tels que la biodiversité et l’adaptation du territoire au réchauffement climatique. Cette stratégie se voit également dotée d’un outil cartographique identifiant les secteurs à planter en priorité pour atténuer les pressions sur les milieux et le cadre de vie et ainsi préserver la ressource en eau, les milieux aquatiques et lutter contre les inondations et ruissellement.

L’élaboration de cette stratégie est en cours de finalisation pour une mise en œuvre fin 2025-2030.

Réalisée en concertation avec les acteurs locaux, les partenaires associatifs et techniques, cette stratégie dresse un premier état des lieux du bocage dont l’analyse des informations spatiales disponibles met en évidence l’hétérogénéité des données sur l’ensemble du territoire et le manque de données qualitatives sur le fonctionnement des haies. En effet, seules 14 communes ont réalisé un plan bocager sur le territoire sans compter le manque de donnée sur le foncier privé.

Il apparaît donc nécessaire de consolider la connaissance de notre maillage bocager en initiant auprès des communes volontaires la réalisation d’au moins 5 plans bocager. Le plan bocager dresse un diagnostic exhaustif sur l’état et la fonctionnalité de haies sur le foncier public, il hiérarchise les actions de plantation pour plus de cohérence et propose des conseils de suivi et d’entretien. C’est un outil essentiel complémentaire à la stratégie bocagère qui vient consolider à l’échelle communale la connaissance du bocage, l’appropriation des enjeux par les élus et les habitants et favorise le passage à l’action. Le CETEF qui a déjà accompagné 13 communes sur le territoire serait notre partenaire à hauteur de 20 000 € HT (24 000 € TTC).

Il convient également de réaliser une étude cartographique et géospatiale complémentaire pour caractériser, à l’échelle de Charente Limousine, la qualité des haies. Ces données viendraient consolider notre trame verte et bleue et nourrir nos outils de planification par des préconisations adaptées. Le bureau d’études PICTAMAP qui a déjà accompagné Grand-Poitiers propose ses services pour un montant de 27 240 € HT soit € 32 688 TTC.

A ce titre, la communauté de communes de Charente Limousine sollicite une aide financière au titre du fonds vert à hauteur de 80% des dépenses éligibles estimées à 47 240 € HT.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **SOLLICITER** une subvention auprès de l’Etat au titre du Fonds Vert
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--